



Enfant reconnu puis abandonner

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **jsc**, le **18/04/2009** à **14:41**

Bonjour, je vais commencer du début!!! j'étais en ménage avec le père de ma fille, je suis tombé enceinte ce qui était souhaité, il a fait une pré-reconnaissance, elle est née puis donc reconnue, elle porte donc le nom de son père, puis je me suis aperçu de ses infidélités, donc impossible de lui pardonner, nous nous sommes séparés!!! (je précise nous n'étions ni mariés ni pacsés). Donc au début il prenait sa fille un week-end sur deux, puis plus de nouvelles de lui depuis avril 2005, la dernière fois que ma fille l'a revu, j'ai repris contact avec sa famille qui m'ont expliqué son message, qu'il voulait refaire sa vie qu'il voulait aucun contact de sa fille que c'était une erreur de jeunesse, il est parti refaire sa vie en Belgique, je l'ai retrouvé depuis peu, il m'a répondu à un mail que j'ai envoyé, il répond en me disant qu'il veut que j'ai la garde intégrale et que je lui retire son nom!!! comment cela se passe-t-il, par où et par qui et surtout que faire? merci de me répondre, sachant que je ne suis jamais passé par aucun jugement tout était à l'amiable et qu'il a autant de droit que moi paraît-il? merci à la personne qui sera m'éguidé, et me diriger par le bon chemin!!!!